COMMUNE DE CHOUSSY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :	
En exercice :	10
Présents :	8
Votants :	8
Procuration(s):	1

L'an deux mil dix-neuf,
Le huit novembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
Sous la Présidence de M. Thierry GOSSEAUME, Maire.

Présents : Thierry GOSSEAUME, Denis RIOLAND, Sylvie BOREL, Cédric BLOTIN, Jacqueline FONGARNAN, Nathalie GAUTIER, Michel HERMELIN, Karyn PAILLARD,

Absents : Guillaume BOISBOURDIN, Christian PONNELLE
Pouvoirs de Guillaume BOISBOURDIN à Karyn PAILLARD

Date de convocation : 4 novembre 2019

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BOREL

DCM 63-2019 Motion contre la fermeture des trésoreries de proximité.

La Direction générale des finances publiques projette d'organiser une profonde restructuration de son réseau d'implantations sur l'ensemble du territoire national pour permettre d'absorber les 15000 à 30 000 suppressions d'emplois redoutées d'ici la fin du quinquennat du Président de la République.

40 000 emplois ont déjà disparu dans cette administration depuis 2002.

Les directions locales finalisent actuellement un plan de suppressions des trésoreries de proximité et de regroupement de services, éloignant toujours plus les usagers du service public.

Dans le Loir-et-Cher, dans les trois dernières années, six trésoreries ont déjà fermé : Salbris, Selles/Cher, Veuzain, Marchenoir, Montoire-sur-le-Loir, Saint-Aignan, qui se rajoutent à celles qui avaient déjà disparu, Beauce-la-Romaine, Mennetou/Cher, Herbault, Neung/Beuvron et Droué.

Dans le même temps, le service des impôts de publicité foncière de Romorantin et de Vendôme ont été fusionnés avec ceux de Blois, le service des impôts des entreprises de Vendôme et de Romorantin vont disparaître d'ici deux ans.

Dans un courrier du xx juin dernier, l'intersyndicale de la DDFIP 41 nous alertait de la volonté de la direction départementale des finances publiques de fermer toutes les trésoreries de proximité situées hors des sous-préfectures.

Les trésoreries de Mondoubleau, Morée, Montrichard, Mer, Bracieux, Contres et Lamotte-Beuvron sont concernées.

Ces restructurations auront nécessairement un impact sur l'appui et le conseil délivrés par les comptables publics aux communes.

Les usagers devront par ailleurs rejoindre les centres urbains pour pouvoir se rendre dans les services de la DGFIP à même de les assister pour accomplir leurs formalités administratives. Ces services, déjà surchargés, connaissent par ailleurs une réduction des horaires d'ouverture au public.

Les services dématérialisés ne sont pas accessibles à toutes les populations et dans tous les territoires.

Ces mesures traduisent, une fois de plus, l'abandon par l'État des territoires ruraux alors même que le besoin de services publics de proximité et de qualité n'a jamais été aussi prégnant.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les projets par le ministre de l'action et des comptes publics et du Directeur départemental des Finances Publiques de Loir-et-Cher,

Vu la volonté de la DGFIP de procéder à la fermeture de la majorité des trésoreries de proximité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**,

- DE S'OPPOSER fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural.

- D'EXIGER le maintien des trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue des comptes des collectivités locales et des établissements publics locaux.

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS

Pour copie conforme au registre ;
Ont signés au registre les membres présents,
Le Maire,
Thierry GOSSEAUME

MAIRIE DE CHOUSSY
REPUBLIQUE FRANÇAISE
41 (Loir et Cher)

Certifié exécutoire 12 NOV. 2019
Publié ou notifié le 12 NOV. 2019
Le Maire,
Thierry GOSSEAUME

MAIRIE DE CHOUSSY
REPUBLIQUE FRANÇAISE
41 (Loir et Cher)